

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02656

Numéro SIREN : 840 320 857

Nom ou dénomination : FULL AWAY

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 14481

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE FULL AWAY

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 97 RUE SAUVEUR TOBELEM

13007 MARSEILLE

Numéro SIRET * 8 4 0 3 2 0 8 5 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 9

Durée de l'exercice précédent *

0

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 9Exercice N-1 clos le
0 0 0 0 0

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

CAPITAUX PROPRES

DÉTTES (4)

REVENUS

Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *
Autres *

010

012

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

048

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2) { Clients et comptes rattachés*
Autres * (3)

068

070

072

074

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

086

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

098

Total général (I+II)

110

112

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

100

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

76 475

Provisions réglementées

140

Total I

142

76 575

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

2 840

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

835

172

245 986

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

248 827

Total général (I + II + III)

180

325 401

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

136 389

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En décembre 2019, un nouveau type de coronavirus (Covid-19) a été signalé à Wuhan en Chine.

Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a prononcé l'état d'urgence sanitaire et déclaré que l'épidémie liée au Covid-19 est devenue une pandémie au 11 mars 2020.

Cette épidémie a entraîné la mise en œuvre de mesures gouvernementales importantes, notamment des mesures de confinement, de fermeture, d'interdiction de voyager.

Les entreprises ont également dû prendre des mesures, comme le travail à distance des employés, des restrictions de déplacements et la fermeture temporaire d'activités.

Même si les impacts de cette épidémie sont, à ce stade, difficilement quantifiables, les principaux facteurs de risques de cette épidémie ont été identifiés et incluent une baisse de chiffre d'affaires dans nos filiales.

L'impact à court terme de perte de chiffre d'affaires sera à analyser après prise en compte des mesures de mise en congés ou en activité partielle, et selon la capacité ou pas de rattraper ultérieurement ce chiffre d'affaires.

Cependant, notre société a pris toutes les mesures nécessaires pour passer au mieux la période de crise sanitaire liée au Covid-19 et n'a pas identifié à ce stade d'incidence sur la continuité d'exploitation.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			136 389
TOTAL			136 389
TOTAL GENERAL			136 389

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			136 389	
TOTAL			136 389	
TOTAL GENERAL			136 389	

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	515	515	
Débiteurs divers	89 625	89 625	
TOTAL	90 140	90 140	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 840	2 840		
Impôts sur les bénéfices	10 090	10 090		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 061	15 061		
Groupe et associés	835	835		
Autres dettes	220 000		220 000	
TOTAL	248 827	28 827	220 000	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	835			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000		100		100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ARLOPA	100	99.00	696
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- 2VFRET	25 000	50.00	
- PROLOG	461 915	50.00	83 141
- PO	100	30.00	389
- VEDACI CONSEIL	1 000	26.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

FULL AWAY
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 97 rue Sauveur Tobelem
13007 MARSEILLE
840 320 857 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 02 SEPTEMBRE 2020

Résolutions d'approbation des comptes et d'affectation du résultat

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 76.475 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'associé unique prend également acte de ce que les comptes n'enregistrent aucune dépenses et charges non déductibles des bénéfices.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 76.475 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 76.475 euros.

Affectation

- Dotation à la réserve légale, soit 10 euros
- Dotation aux autres réserves, soit 76.465 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 76.575 euros.

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Certifié Conforme
Le Président
M. SMOUK



FULL AWAY

Société par Actions Simplifiée
97, Rue du Sauveur Tobelem
13007 Marseille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

FULL AWAY

Société par Actions Simplifiée
97, Rue du Sauveur Tobelem

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Associé unique de la société FULL AWAY,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FULL AWAY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 10 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société FULL AWAY à la fin de cet exercice.

LP

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 10 juillet 2020 adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication par l'organe délibérant appelé à statuer sur les comptes.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 7 août 2020

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP

Laetitia PERALDI



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	136 389		136 389		136 389	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	136 389		136 389		136 389	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	90 140		90 140		90 140	
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	98 872		98 872		98 872	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	189 012		189 012		189 012	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		325 401		325 401		325 401	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 19	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100		100	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 475		76 475	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	76 575		76 575	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	835		835	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 840 25 151		2 840 25 151	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	220 000		220 000	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	248 827		248 827	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	325 401		325 401	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

248 827

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 19			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	85 050		85 050		85 050	
Chiffre d'affaires NET	85 050		85 050		85 050	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			85 050		85 050	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			21 679		21 679	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			21 679		21 679	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			63 371		63 371	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	19		
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	24 000		24 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	24 000		24 000	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	806		806	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	806		806	
2. Résultat financier (V-VI)	23 194		23 194	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	86 565		86 565	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 090		10 090	
Total des produits (I+III+V+VII)	109 050		109 050	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	32 575		32 575	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	76 475		76 475	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En décembre 2019, un nouveau type de coronavirus (Covid-19) a été signalé à Wuhan en Chine.

Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a prononcé l'état d'urgence sanitaire et déclaré que l'épidémie liée au Covid-19 est devenue une pandémie au 11 mars 2020.

Cette épidémie a entraîné la mise en œuvre de mesures gouvernementales importantes, notamment des mesures de confinement, de fermeture, d'interdiction de voyager.

Les entreprises ont également dû prendre des mesures, comme le travail à distance des employés, des restrictions de déplacements et la fermeture temporaire d'activités.

Même si les impacts de cette épidémie sont, à ce stade, difficilement quantifiables, les principaux facteurs de risques de cette épidémie ont été identifiés et incluent une baisse de chiffre d'affaires dans nos filiales.

L'impact à court terme de perte de chiffre d'affaires sera à analyser après prise en compte des mesures de mise en congés ou en activité partielle, et selon la capacité ou pas de rattraper ultérieurement ce chiffre d'affaires.

Cependant, notre société a pris toutes les mesures nécessaires pour passer au mieux la période de crise sanitaire liée au Covid-19 et n'a pas identifié à ce stade d'incidence sur la continuité d'exploitation.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			136 389
TOTAL			136 389
TOTAL GENERAL			136 389

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			136 389	
TOTAL			136 389	
TOTAL GENERAL			136 389	

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant



ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	515	515	
Débiteurs divers	89 625	89 625	
TOTAL	90 140	90 140	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 840	2 840		
Impôts sur les bénéfices	10 090	10 090		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 061	15 061		
Groupe et associés	835	835		
Autres dettes	220 000		220 000	
TOTAL	248 827	28 827	220 000	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	835			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000		100		100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 07/06/2018 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ARLOPA	100	99.00	696
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- 2VFRET	25 000	50.00	88
- PROLOG	461 915	50.00	141
- PO	100	50.00	389
- VEDACI CONSEIL	1 000	25.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			